SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***11***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2020

Le quorum étant atteint, **Le Président** ouvre la séance à 19 heures.

Madame MEGE représentante de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, est désignée secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et création de la Commission des Achats
- Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Désignation des représentants de VALOSEINE au sein de l'ORDIF
- Adhésion à l'association AMORCE et désignation du représentant de VALOSEINE au sein de l'Association
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Décision budgétaire modificative n°1
- Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2021
- Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France
- Avenant à la convention avec Eco-DDS pour la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le Président demande aux élus s'ils ont des observations à faire sur ce procès-verbal.

Sans remarques, le comité approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 16 septembre 2020.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation.

Concernant la décision n° 09/2020, il signale que ce point avait été abordé lors du comité du mandat précédent, qu'il s'agit d'avoir une meilleure visibilité et de clarifier les prestations sur l'incinération, le tri, les déchetteries ainsi que sur le traitement des déchets verts et des encombrants. Il précise que la société NALDEO STRATÉGIES PUBLIQUES travaille avec le comité et le bureau afin de proposer aux élus, lors du débat d'orientation budgétaire de février, une vision différente des tarifs à l'attention de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine ou de la communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise.

Concernant la décision n°11/2020, il précise que le cabinet ORFEOR a déjà accompagné le syndicat dans le règlement des emprunts toxiques et dans la restructuration de la dette.

Le comité syndical prend acte des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

Le Président présente le rapport et précise qu'un tel règlement est obligatoire et que c'est une bonne chose. Il indique que celui-ci est classique et comprend les modalités de fonctionnement de l'assemblée. Il attire notamment l'attention des élus sur le point, en page onze, qui concerne les indemnités de fonction des Vice-présidents et du Président et qui peuvent être modulées en fonction de l'assiduité des intéressés aux séances du comité syndical.

Il stipule, de plus, que ce règlement peut être modifié en fonction des demandes de l'assemblée.

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du comité syndical.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CRÉATION DE LA COMMISSION DES ACHATS

Le Président présente le rapport et propose que la composition de ces commissions soit effectuée de façon harmonieuse entre les deux EPCI membres, à savoir trois représentants de la CU GPS&O et deux représentants de la CA SGBS, qui occuperont les cinq postes de titulaires et la même répartition sera observée pour les cinq suppléants.

Concernant le rôle de la commission d'appel d'offres (CAO), il annonce que le critère de la solution la plus avantageuse n'est pas obligatoirement celui qui est retenu.
Il fait remarquer que les seuils fixés de procédures pour 2020 vont sans doute évoluer au 1er janvier 2021.

Le Président énonce les candidatures que le syndicat a reçues pour la commission d'appel d'offres (CAO) :

Pour les membres titulaires :

- Monsieur Serge CASERIS CA SGBS
- Monsieur Mark VENUS CA SGBS
- Monsieur Franck FONTAINE CU GPS&O
- Monsieur Georges MONNIER CU GPS&O
- Monsieur Dominique PIERRET CU GPS&O

Pour les membres suppléants :

- Madame Christine GOTTI CA SGBS
- Monsieur Michel LEPERT CA SGBS
- Monsieur François DAZELLE CU GPS&O
- Monsieur Charles PRELOT CU GPS&O
- Monsieur Lionel WASTL CU GPS&O

Le Président demande si d'autres candidats se proposent aux postes de titulaires et de suppléants.

Aucun autre élu ne se présente et le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), selon la liste susmentionnée, et la création de la commission des achats

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Président présente le rapport et propose que, dans un souci de cohérence, les membres de la commission de délégation de service public soient les mêmes que ceux précédemment élus dans la délibération précédente.

Il énonce les candidatures pour la commission de délégation de service public (CDSP):

Pour les membres titulaires :

- Monsieur Serge CASERIS CA SGBS
- Monsieur Mark VENUS CA SGBS
- Monsieur Franck FONTAINE CU GPS&O
- Monsieur Georges MONNIER CU GPS&O
- Monsieur Dominique PIERRET CU GPS&O

Pour les membres suppléants :

- Madame Christine GOTTI CA SGBS
- Monsieur Michel LEPERT CA SGBS
- Monsieur François DAZELLE CU GPS&O
- Monsieur Charles PRELOT CU GPS&O
- Monsieur Lionel WASTL CU GPS&O

Le Président demande si d'autres candidats se proposent aux postes de titulaires et de suppléants.

Monsieur PRELOT demande qui est le représentant du Président.

Le Président répond qu'il n'a pas de représentant car il reste Président de la CAO et de la CDSP.

Sans autres remarques, le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) selon la liste susmentionnée.

À la suite de ces élections, le Président explique qu'en ce qui concerne la CAO, les sujets sont permanents, mais pas particulièrement difficiles, contrairement à la CDSP. Il ajoute qu'il s'agira, prochainement, de prendre, en CDSP, une décision sur le centre de tri CYRENE de Triel dont l'échéance du contrat se situe le 30 juin 2023.

Il souhaite que cette Commission de DSP ne soit pas uniquement une chambre d'enregistrement du travail important qui a eu lieu en amont, mais que les titulaires et suppléants qui la composent puissent participer aux travaux qui détermineront le type d'industrialisation ou de modernisation souhaité sur le centre de tri.

Il fait remarquer qu'aujourd'hui, ce centre n'est pas en capacité d'être en accord avec ce que la loi demande concernant l'extension des consignes de tri. Il attire l'attention des élus sur le fait que l'enjeu est très important et il juge très intéressant pour les élus, de la CDSP comme du comité, qu'ils puissent participer à ces choix sur l'usine. Il ajoute qu'il conviendra de prendre la décision d'agrandir le lieu ou de détruire, de moderniser le centre ou d'en construire un nouveau. Il insiste sur le rôle essentiel d'association et de participation des élus.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE VALOSEINE AU SEIN DE L'ORDIF

Le Président donne la parole à Monsieur VENUS pour présenter le rapport.

Monsieur VENUS signale que l'ORDIF est un observatoire où sont présents les principaux services et les intervenants extérieurs, notamment les fournisseurs tels que Veolia, Suez ou Paprec. Il explique que cette entité joue un rôle de partage d'informations et de diffusion d'indicateurs ou de nouvelles techniques sur la région Île-de-France, dans laquelle on dénombre 55 syndicats de traitement, et 27 syndicats d'incinération, dont Valoseine fait partie.

Le Président précise qu'il n'a pas de précision sur le temps nécessaire, en terme de réunios et de travail, pour assurer la mission d'élu dans cet observatoire. Il souligne que cette entité permet d'être en veille sur les sujets concernant le syndicat.
Il demande quels sont les volontaires à ces postes de représentants du syndicat.

Monsieur MONNIER et Monsieur DAZELLE de la CU GPS&O sont candidats pour être représentants titulaires. Monsieur VENUS et Madame GOTTI de la CA SGBS sont candidats pour être représentants suppléants.

Le comité vote, à l'unanimité, l'élection des représentants du syndicat VALOSEINE à l'observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), à savoir Monsieur MONNIER et Monsieur DAZELLE de la CU GPS&O comme représentants titulaires puis Monsieur VENUS et Madame GOTTI de la CA SGBS comme représentants suppléants.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE VALOSEINE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Le Président présente le rapport et précise que l'association AMORCE est très active, qu'elle travaille sur les sujets d'incitation au tri ou sur les réductions de la part d'éco organismes sur les déchetteries et le nombre de bennes.
Il demande s'il y a un candidat ou une candidate pour la fonction de membre suppléant au sein de cette association.

Monsieur VENUS propose sa candidature.

Le Président demande si d'autres représentants sont intéressés par ce poste.

Aucun autre élu ne se présentant, le comité vote, à l'unanimité, l'adhésion à l'association AMORCE, la désignation de Monsieur VENUS comme membre suppléant au sein de l'association, et l'autorisation au Président de signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

Le Président donne la parole à Monsieur PIERRET pour présenter le rapport.

Monsieur PIERRET présente le rapport.

Monsieur CASERIS demande si ces indemnités existent encore.

Monsieur PIERRET trouve cette question intéressante, car, pour sa part, il pensait que celles-ci n'existaient plus.

Le Président suggère de bien vérifier cet élément car il lui semble également que la loi indique désormais que ni les communes ni les EPCI n'ont à verser cette indemnités.

Monsieur PIERRET signale qu'il comprend, pour sa part, que l'Etat en fait désormais son affaire et pense que c'est une bonne chose. Il propose donc que les élus prennent une décision sur ce non-versement de l'indemnité au receveur du syndicat, comme indiqué dans la délibération, et qu'après recherches, s'il est constaté que la loi supprime purement et simplement cette indemnité, cette délibération n'aura plus d'objet. Il demande si le comité est d'accord sur cette manière de procéder.

Le Président abonde dans le sens des propos de Monsieur PIERRET et soumet la délibération au vote. Il ajoute que la décision de ce non-versement n'est pas une question de personne, mais qu'elle est prise en termes de services faits.

Le comité vote, à l'unanimité, le non-versement de l'indemnité de conseil au receveur du syndicat.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Président laisse la parole à Monsieur PIERRET pour présenter le rapport.

Monsieur PIERRET présente le rapport et explique que le syndicat est désormais propriétaire de l'usine et qu'il doit payer la taxe foncière que Suez avait versée en 2018.

Concernant le deuxième point, il rappelle les contentieux avec Natixis en 2018 et ajoute que cette dernière devait au syndicat une somme d'environ 400 k€, montant qui avait été défini dans le protocole d'accord. Il poursuit et annonce qu'en réalité le comité avait déjà reçu 94 k€ en trop de la part de Natixis, montant qui lui est donc dû par le syndicat.

Monsieur VENUS fait observer, pour compléter, que le syndicat avait, à l'époque, très fortement insisté pour que Natixis règle ce montant de 400 k€ et qu'une saisie-arrêt sur un compte bancaire de Natixis avait permis de récupérer les 94 k€ dont il est question ici. Il précise qu'ensuite il y a eu un protocole et qu'il convient donc de libérer ces 94 k€.

Monsieur PIERRET remercie Monsieur VENUS pour cette précision.

Le Président demande s'il y a des questions.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2021

Le Président laisse à nouveau la parole à Monsieur PIERRET pour présenter le rapport.

Monsieur PIERRET présente le rapport et précise que cette délibération est classique.

Le comité vote, à l'unanimité, l'autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2021.

AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ CELLNEX FRANCE

Le Président donne la parole à Monsieur MONNIER pour présenter le rapport.

Monsieur MONNIER présente le rapport et précise que le poteau de l'antenne relai était fixé sur un terrain susceptible d'être utilisé pour l'implantation de la nouvelle déchetterie et que, donc, l'emplacement de ce pylône a été renégocié avec la société Bouygues et cela nécessite une nouvelle convention.

Monsieur CASERIS souhaite une précision. Il fait observer qu'actuellement, de nombreuses demandes émanent des opérateurs indiquant que le tarif n'est plus de 16 000 €, mais de 5 000 € puisqu'il s'agit d'une obligation fixée par l'Etat. Il précise qu'il a eu le cas dans sa collectivité. Il demande si, avec Bouygues et en l'espèce, le montant de 16 000 € est toujours d'actualité.

Madame MILLEVILLE indique que cet avenant n'a pas fait l'objet de renégociation financière avec Bouygues, qui a simplement modifié l'implantation, sans baisser la redevance dûe au syndicat.

Sans autre question, le comité autorise, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC ECO-DDS POUR LA GESTION DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES MÉNAGERS

Le Président présente le rapport et indique que l'objet de cette convention concerne la totalité de ce qui est collecté sur les déchetteries du syndicat.

Sans remarques, le comité autorise, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant à la convention avec Eco-DDS pour la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président tient à s'excuser, car il était prévu, lors de cette séance, de présenter le syndicat et son fonctionnement aux nouveaux élus, mais il annonce que ce dossier n'est pas encore suffisamment complet pour faire une présentation correcte. Il signale que celle-ci aura lieu lors du comité où le débat d'orientation budgétaire 2021 aura lieu et où il sera aussi donné aux élus une visibilité sur la prospective financière du syndicat à horizon 2029 concernant l'incinération et le tri.

Il indique qu'en 2021, les dates de comité seront données en début d'année afin que les élus les planifient.

Il remercie les élus d'avoir assisté à cette réunion dans le contexte sanitaire actuel. Il leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève la séance à 19h40.